

L'Ecolabel Européen - Dossier de presse – Mai 2016

Présentation générale et chiffres clés	2
Les atouts de l'Ecolabel Européen	2
Qui définit les critères de l'Ecolabel Européen ?	2
Sous quelles conditions l'Ecolabel Européen est-il attribué ?	3
Un produit affichant l'Ecolabel Européen est-il plus cher qu'un produit non labellisé ?	3
Un produit écolabellisé est-il sans impact pour l'environnement ?	3
Les produits porteurs de l'Ecolabel Européen sont-ils plus ou moins performants que les produits classiques?	3
Focus sur les produits portant l'Ecolabel Européen les plus répandus	4
Soins de beauté : savons, shampooings et revitalisants capillaires.....	4
Détergents pour la vaisselle à la main, pour le lave-vaisselle, la lessive, les nettoyeurs universels et pour sanitaires	4
Détergents pour usages industriels, blanchisserie.....	4
Peintures et vernis d'intérieur ou d'extérieur	4
Produits textiles.....	4
Papier Imprimé.....	5
Papier transformé	5
Papier à copier et graphique.....	5
Papier journal	5
Papier absorbant.....	5
Revêtements de sol en bois.....	5
Revêtements de sol dur.....	5
L'Ecolabel Européen pour le tourisme	6
Quels sont les critères ?	6
Comment identifier tous les établissements labellisés ?	6
Quels sont les chiffres clés ?	6
Pourquoi des hôtels et des campings s'engagent-ils ?	7
Témoignages de professionnels engagés en Aquitaine.....	7
Camping du Mettey (Vagney, dans les Vosges).....	7
A propos de... ..	8
L'ADEME en bref	8
AFNOR Certification.....	8
Annexe 1 – Liste des catégories de produits Ecolabel Européen.....	9

Présentation générale et chiffres clés

L'Ecolabel Européen est un système d'étiquetage environnemental volontaire pour promouvoir les produits dont l'impact sur l'environnement est moindre. Il prend la forme d'une petite fleur.

L'ensemble du cycle de vie est considéré, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de vie des produits et leur traitement en tant que déchets, en passant par les étapes de fabrication, de transport et d'utilisation.

Il fournit aux consommateurs des informations précises, exactes et scientifiquement établies concernant l'incidence réduite des produits sur l'environnement.

Il a été institué en 1992 au niveau de la Communauté européenne.

Il s'agit du seul label écologique officiel utilisable dans tous les pays membres de l'Union Européenne. Il peut s'appliquer à toute marchandise ou service qui est fourni en vue d'être distribué, consommé ou utilisé sur le marché communautaire, à titre onéreux ou gratuit. Sont exclus les médicaments à usage humain ou vétérinaires et les dispositifs médicaux.

Il existe aujourd'hui 30 catégories de produits et services couvertes, dont les services d'hébergement touristique (Cf. Annexe 1). En France, au 4 avril 2016, l'Ecolabel Européen concernait :

- Plus de 3 500 produits fabriqués par plus de 200 entreprises ;
- 347 établissements (276 hôtels/gîtes et 71 campings).

La France est en tête du palmarès des pays européens pour le nombre d'entreprises fabriquant des produits ecolabellisés.

Les atouts de l'Ecolabel Européen

- **Il contribue à la protection de l'environnement.** Les produits porteurs de l'Ecolabel Européen génèrent moins de déchets et de pollutions que les produits similaires disponibles sur le marché ;
- L'Ecolabel Européen garantit **une utilisation limitée de substances dangereuses** pour la santé ainsi que pour la vie animale et végétale ;
- Des **experts indépendants vérifient** que les produits (biens et services) porteurs de l'Ecolabel Européen respectent les exigences du label. Ce n'est pas un label créé par l'industrie pour l'industrie ;
- Il permet de **faire des économies** à l'usage. Les produits pour la maison, porteurs de l'Ecolabel Européen sont performants et nécessitent ainsi moins d'eau et moins d'énergie au quotidien ;
- Avec plus de 37 000 références portant l'Ecolabel Européen vendues en Europe, les consommateurs disposent d'un **large choix** de produits et services plus respectueux de l'environnement.

Qui définit les critères de l'Ecolabel Européen ?

De nombreuses parties-prenantes concourent à la définition des critères environnementaux pour chaque catégorie de produits/services : les pouvoirs publics (ministères et agences de l'environnement des pays membres), les associations européennes de consommateurs, de protection de l'environnement, les associations d'entreprises, des représentants des distributeurs et des PME.

En France, l'ADEME a été nommée organisme compétent par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer pour :

- assurer le suivi du développement/ou de la révision des référentiels dans différents domaines couverts par l'Ecolabel Européen (substances, déchets, énergie, qualité de l'air, agriculture, sols, forêts, eau) ;
- mobiliser et sensibiliser différents publics (entreprises, acheteurs professionnels, grand public, collectivités) sur la production et la consommation durables.

Les critères de l'Ecolabel Européen pour chaque catégorie de produits/services sont régulièrement revus. Le niveau d'exigence a pour objectif de distinguer les produits les plus performants d'un point de vue environnemental tout en garantissant une performance à l'utilisation.

Les critères environnementaux sont bien souvent plus stricts que ceux imposés par la réglementation. Ils s'appliquent de manière indifférenciée dans tous les pays de l'Union Européenne.

Sous quelles conditions l'Ecolabel Européen est-il attribué ?

Chaque Etat membre désigne un ou des organisme(s) compétent(s) pour instruire les demandes d'attribution de l'Ecolabel Européen sur son territoire.

En France, le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer a confié cette mission à AFNOR Certification qui est en charge de vérifier le respect des critères auprès des entreprises qui le demandent, puis de délivrer l'Ecolabel Européen. Des experts indépendants vérifient, à échéances régulières durant la période de validité des certificats, que les produits (biens et services) respectent les exigences du label.

La labellisation est une démarche volontaire. Ce sont donc les entreprises qui décident de déposer un dossier pour obtenir l'Ecolabel Européen.

Un produit affichant l'Ecolabel Européen est-il plus cher qu'un produit non labellisé ?

Non, un produit affichant l'Ecolabel Européen n'est pas nécessairement plus cher. Car au-delà du prix d'achat, qui peut être supérieur - mais aussi équivalent ou inférieur -, il faut tenir compte du coût global d'utilisation du produit. Ainsi, les produits écolabellisés permettent souvent de limiter les coûts associés mais invisibles, tels les dépenses d'énergie et les déchets.

Deux études de l'association CLCV (Consommation, logement et cadre de vie) en 2011 et en 2013 en partenariat avec l'ADEME, montrent que lorsqu'ils sont proposés en marque distributeur et/ou produits en grande quantité (peintures, sacs poubelle, papier, etc.), les produits écolabellisés affichent des prix comparables, voire inférieurs, à ceux des produits non écolabellisés.

Un produit écolabellisé est-il sans impact pour l'environnement ?

Non. Tout produit a des impacts sur l'environnement car il nécessite de l'énergie et des ressources pour être fabriqué, transporté et utilisé. De plus, il deviendra un jour un déchet et devra donc être traité. Toutefois, les écolabels permettent de reconnaître les produits qui présentent des impacts réduits sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie par rapport à des produits standard d'usage similaire.

Les produits porteurs de l'Ecolabel Européen sont-ils plus ou moins performants que les produits classiques ?

L'Ecolabel Européen apporte également des garanties sur l'aptitude du produit à assumer sa fonction première de manière efficace. Les référentiels incluent des essais d'aptitude à l'usage. Les critères de performances et les tests réalisés permettent de garantir que le produit porteur de l'Ecolabel Européen présente les mêmes qualités qu'un produit leader sur le marché.

Focus sur les produits portant l'Ecolabel Européen les plus répandus

Soins de beauté : savons, shampoings et revitalisants capillaires

Principales garanties :

- Le produit répond à des limitations strictes sur l'utilisation de substances dangereuses.
- Le produit a un faible impact sur l'environnement aquatique.
- Le produit intègre des critères élevés de biodégradabilité.
- Des déchets d'emballages limités.
- Un niveau de performance élevé.

Détergents pour la vaisselle à la main, pour le lave-vaisselle, la lessive, les nettoyants universels et pour sanitaires

Principales garanties :

- Le produit a un impact réduit sur l'environnement aquatique.
- Il ne contient pas certaines substances dangereuses.
- Il a un effet limité sur la croissance des algues dans l'eau.
- Il est largement biodégradable.
- Il utilise moins d'emballage.
- Il comprend des informations pour une utilisation correcte et économique du produit.
- Il est garanti pour être au moins aussi efficace que les produits conventionnels.

Détergents pour usages industriels, blanchisserie

Principales garanties :

- Réduction de l'impact sur les écosystèmes aquatiques.
- Substances dangereuses limitées.
- Performance testée.

Peintures et vernis d'intérieur ou d'extérieur

Principales garanties :

- La quantité de pigment blanc est réduite tout en assurant une couverture suffisante.
- Les pigments sont produits selon des critères écologiques stricts.
- Le produit libère moins de solvants qu'un produit non ecolabellisé.
- Le produit ne contient pas de métaux lourds, de substances cancérigènes ou toxiques.

Produits textiles

Principales garanties :

- Limitation des substances nocives pour la santé.
- Consommation réduite d'eau et limitation de la pollution atmosphérique
- Résistance au rétrécissement du textile pendant le lavage et le séchage
- Résistance des couleurs à la transpiration, au lavage, au frottement mouillé et sec et exposition à la lumière
- Substances exclues ou limitées (liste non exhaustive) :
 - o Pas de fibres minérales, de verre, métalliques, de carbone et autres fibres minérales.
 - o Limitations des résidus de certains pesticides.
 - o Pas de pigments à base de plomb.
 - o Utilisation limitée de zinc et de cuivre.
 - o Pas de métaux lourds ni de formaldéhyde.
 - o Pas de colorants azoïques.
 - o Pas de colorants classés comme cancérigènes, mutagènes ou repro-toxiques

Papier Imprimé

Principales garanties :

- Ce papier imprimé est recyclable.
- Il est imprimé en utilisant du papier à faible impact environnemental.
- Limitation des émissions de produits chimiques dans l'air et de l'eau lors de la production de papier.

Papier transformé

Principales garanties :

- Ce papier imprimé est recyclable.
- Limitation des émissions de produits chimiques dans l'air et de l'eau lors de la production de papier.

Papier à copier et graphique

Principales garanties :

- Le produit a été fabriqué en utilisant des fibres recyclées.
- Les fibres vierges proviennent de forêts gérées durablement.
- Les émissions atmosphériques de soufre et de la pollution de CO2 et de l'eau ont été limitées pendant la production.

Papier journal

Principales garanties

- Le produit a été fabriqué en suscitant une faible pollution atmosphérique et de l'eau.
- Le papier journal se compose de fibres certifiées et / ou des fibres récupérées.
- Les substances dangereuses pour élaborer le papier ont été limitées.

Papier absorbant

Principales garanties :

- Fabriqué à partir de fibres durables.
- Faible pollution atmosphérique et aquatique.
- Faible niveau d'émission de gaz à effet de serre et de consommation d'électricité.

Revêtements de sol en bois

Principales garanties :

- L'utilisation de fibres recyclées ou de fibres vierges provenant de forêts gérées durablement.
- Limitation des substances nocives pour la santé et l'environnement.
- Mode d'emploi pour une utilisation correcte du produit.

Revêtements de sol dur

Principales garanties

- Réduction de la consommation d'énergie durant la phase de production
- Limitation des substances nocives pour la santé et l'environnement
- Réduction de l'impact sur les habitats et les ressources naturelles
- Rejets limités dans l'air et l'eau
- Amélioration de l'information des consommateurs et la gestion des déchets
- Substances exclue ou limitée (liste non exhaustive) :
 - o Teneur limitée en métaux lourds et de leurs composés à des additifs (tels que le plomb, le cadmium et l'antimoine).
 - o Pas d'amiante dans les matières premières.
 - o présence limitée de résines de polyester dans les matières premières.
 - o émissions limitées de particules, le styrène, le dioxyde de soufre, d'oxyde d'azote et de poussières dans l'air.

Retrouver ici les critères par catégorie de produits :

<http://ec.europa.eu/environment/ecolabel/eu-ecolabel-products-and-services.html>
<http://www.ecolabels.fr/fr/>

L'Ecolabel Européen pour le tourisme

Quels sont les critères ?

Créé en 2003, l'Ecolabel Européen « Services d'hébergement touristique » a été adopté par un nombre croissant d'établissements en France et en Europe. Il s'adresse aux hôtels, motels, gîtes, chambres d'hôtes, refuges de montagne, résidences hôtelières, résidences locatives... Les campings sont également de plus en plus nombreux à être labellisés depuis 2005.

L'Ecolabel Européen apporte des garanties réelles de réduction de l'impact environnemental de l'établissement sur l'ensemble de la structure touristique : le linge, le nettoyage des locaux, la restauration, la maintenance, le spa et la piscine, les espaces verts...

Les établissements touristiques labellisés respectent un cahier des charges exigeant. Ils s'engagent notamment à :

- Limiter la consommation d'énergie (ex : ampoules électriques de classe A dans une certaine proportion) ;
- Limiter la consommation d'eau (ex : débit d'eau des robinets/ douches limité) ;
- Limiter la production de déchets (ex : articles de toilette jetables interdits) ;
- Une utilisation de sources d'énergie renouvelables et de substances moins nocives pour l'environnement (au moins 50% de l'énergie doit provenir d'une source renouvelable) ;
- Une communication auprès des salariés et des clients en matière d'environnement.

Si l'établissement répond à tous les critères, l'Ecolabel Européen lui est attribué pour une période de trois ans, avec un audit de suivi deux ans plus tard et un audit de renouvellement la troisième année.

Consulter les référentiels détaillés : pour [les établissements](#) et pour [les campings](#).

Depuis fin 2015, l'ADEME propose un site Internet dédié aux établissements pour les aider dans leur démarche d'obtention de l'Ecolabel Européen : <http://www.ecolabeltoolbox.com/fr/ecolabel-europeen>

Comment identifier tous les établissements labellisés ?

La liste de tous les établissements labellisés, région par région, [est accessible ici](#).

Quels sont les chiffres clés ?

L'Ecolabel Européen apporte des réponses aux attentes des clients :

- 87 % des voyageurs sont prêts à faire confiance à un label garantissant que leur voyage respecte les principes du tourisme durable (Tourisme et développement durable, Atout France 2011) ;
- 56 % des Français sont prêts à payer plus cher leurs vacances vers une destination plus écologique (Tourisme et développement durable, Atout France 2011) ;
- Près de 50 % des voyageurs prennent en compte la certification dans leur choix d'un hébergement touristique. Cette sensibilité est plus importante encore pour la clientèle étrangère (Enquête 2011 AFNOR Certification) ;
- 30 % des écolabellisés notent un impact [positif] important voire très important du label sur le taux d'occupation (*Enquête 2011 AFNOR Certification*).

Pourquoi des hôtels et des campings s'engagent-ils ?

Témoignages de professionnels engagés en Aquitaine

Le Conseil régional d'Aquitaine, le Conseil régional de Poitou-Charentes et l'ADEME ont participé, fin 2015, à la création d'une vidéo partageant les témoignages de professionnels du tourisme convaincus. Ils expliquent pourquoi il faut « suivre la fleur ».



Camping du Mettey (Vagney, dans les Vosges)

Eric Legros, directeur : « **Nous veillons à toujours proposer des tarifs raisonnables** ». Sur près de 5 hectares et en lisière de forêt, le camping du Mettey est un hébergement de plein air ouvert toute l'année. Il propose notamment des hébergements originaux (chalets « VosgeLodge ») ou insolites (roulottes). Il a obtenu l'Ecolabel Européen en octobre 2014. <http://www.ecolabels.fr/fr/des-entreprises-temoignent/camping-du-mettey>

A propos de...

L'ADEME en bref

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.
www.ademe.fr

AFNOR Certification

Leader français de la certification et organisme indépendant, AFNOR Certification est un témoin impartial des démarches de performance des organisations publiques et privées en France et à l'international.

Les activités de certification du groupe AFNOR proposent aux organismes publics, aux entreprises et aux professionnels de se faire reconnaître par des signes de qualité, parmi lesquels AFAQ et la certification NF.

Référentiels sur base de normes, créateur et opérateur de labels, AFNOR Certification prend la responsabilité d'accompagner les acteurs privés et publics dans la définition du processus le plus adapté à leurs stratégies. Plus de 500 prestations sont aujourd'hui proposées en matière de management, pour les produits, les services, les compétences de personnes. Plus de 60 000 sites affichent aujourd'hui des certificats délivrés par AFNOR Certification, dans plus de 100 pays.

Bénéficiant d'accréditations au niveau national et international, AFNOR Certification propose une couverture mondiale, à travers 39 agences sur les 5 continents et 12 délégations régionales françaises.

AFNOR Certification, c'est un pool de plus de 1600 auditeurs, dont plus de 700 à l'international, certifiés pour leurs compétences et sélectionnés pour leur expérience dans le secteur d'activité de l'organisation cliente. La direction générale d'AFNOR Certification est assurée par Franck Lebeugle.
www.afnor.org/certification

Annexe 1 – Liste des catégories de produits Ecolabel Européen

N°	Catégorie de produits Ecolabel Européen
1	Chaussures
2	Détergents pour lave-vaisselle
3	Détergents pour lave-vaisselle automatiques industriels ou destinés aux collectivités
4	Détergents pour vaisselle à la main
5	Détergents textiles
6	Détergents textiles à usage industriel ou destinés aux collectivités
7	Displays électroniques
8	Dispositif de chauffage à eau
9	Équipement d'imagerie (imprimante, scanner etc.)
10	Lubrifiants
11	Matelas
12	Mobilier
13	Nettoyants universels et nettoyants pour sanitaires
14	Papier graphique et Papier journal
15	Papier hygiénique, papier de cuisine et autres produits en papier absorbant à usage unique
16	Papier recyclé
17	Papier transformé
18	PC, notebooks et tablettes
19	Peintures et vernis (intérieur et extérieur)
20	Pompes à chaleur électriques, à gaz ou à absorption à gaz
21	Produits cosmétiques à rincer
22	Produits de protection hygiénique absorbants
23	Revêtement sol bois
24	Revêtement sols durs
25	Robinetterie sanitaire
26	Services de nettoyage
27	Services hébergement touristique
28	Supports culture (Milieux de culture et amendements pour sols)
29	Textiles
30	Toilettes à chasse d'eau et urinoirs